

En 2020, 12 % des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée

Insee Première • n° 1841 • mars 2021



En France, en 2020, 480 000 enfants mineurs vivent en résidence alternée et passent donc la moitié du temps chez chaque parent. Plus d'un enfant sur dix dont les parents sont séparés est en résidence alternée ; cette part croît régulièrement jusqu'aux 10 ans de l'enfant. Au domicile maternel, 73 % des enfants en résidence alternée vivent dans une famille monoparentale et 27 % dans une famille recomposée, respectivement 71 % et 29 % au domicile paternel.

Par rapport aux autres parents, les parents d'enfants en résidence alternée sont davantage diplômés et sont plus souvent cadres ou professions intermédiaires. Le taux d'emploi des mères de ces enfants est proche de celui des pères (89 % contre 92 %), et bien supérieur à celui des mères vivant dans une famille « traditionnelle » (77 %). Toutefois, les mères d'enfants alternants travaillent quatre fois plus souvent à temps partiel que les pères de ces mêmes enfants (19 % contre 5 %). Ces derniers sont par ailleurs plus souvent propriétaires de leur logement que les mères et leurs logements sont plus grands.

La résidence alternée est plus développée dans l'Ouest de la France ainsi que dans une large partie du Sud, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes. Le plus souvent, il s'agit de zones périurbaines, où le niveau de vie des enfants et le taux d'activité des mères sont élevés. La suroccupation des logements semble, à l'inverse, freiner la résidence alternée.

En 2020, en France hors Mayotte, 480 000 **enfants** mineurs partagent de manière égale leur temps entre les deux domiciles de leurs **parents séparés**. Ils vivent alors en **résidence alternée**, le plus souvent une semaine sur deux chez chaque parent. Cette pratique est reconnue par la loi depuis 2002. Selon des sources fiscales, la part des enfants alternants a doublé entre 2010 et 2016, pour atteindre 2,7 % des enfants mineurs [Algava, Penant, Yankan, 2019]. Selon les **enquêtes annuelles de recensement** (EAR) mobilisées ici, l'alternance continue d'augmenter : 3,4 % des enfants vivent en résidence alternée en 2020, contre 3,0 % en 2018.

Parmi les quatre millions d'enfants mineurs dont les parents sont séparés, 11,5 % sont alternants en 2020 (10,6 % en 2018). Les autres enfants de parents séparés résident donc majoritairement ou exclusivement chez un seul de leurs parents, le plus souvent leur mère (86 %).

La part d'enfants en résidence alternée progresse avec l'âge jusqu'aux 10 ans de l'enfant

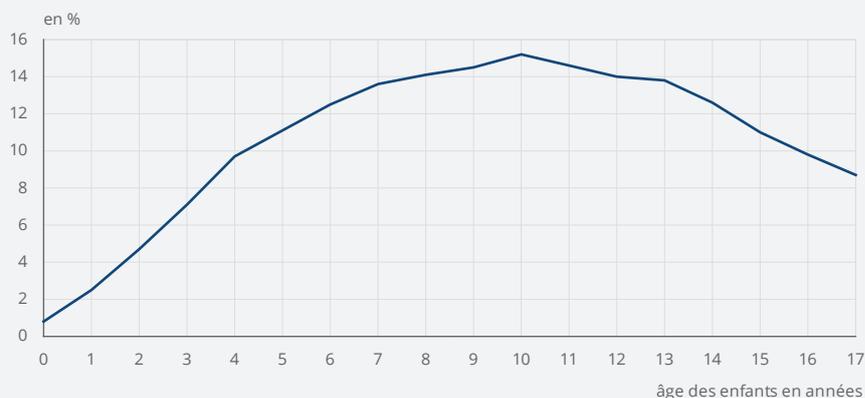
En moyenne, les enfants alternants sont âgés de 11 ans. Au sein des enfants

ayant des parents séparés, le recours à la résidence alternée progresse régulièrement avec l'âge des enfants, jusqu'à 10 ans, où la proportion d'alternants atteint son maximum (15,2 %) ► **figure 1**. La résidence alternée est particulièrement rare chez les plus jeunes : seuls 4,2 % des enfants de moins de 4 ans ayant des parents séparés sont alternants. À ces âges, où les mères

sont très impliquées dans la prise en charge des enfants, les parents privilégient la résidence chez la mère [Bessière, Biland, Fillod-Chabaud, 2013]. Pour ces jeunes enfants, contrairement aux plus âgés, la résidence alternée n'augmente pas entre 2018 et 2020.

Entre 6 et 14 ans, la part d'alternants reste toujours supérieure à la moyenne, mais

► 1. Part des enfants en résidence alternée parmi les enfants ayant des parents séparés en 2020, selon l'âge



Lecture : à 10 ans, 15,2 % des enfants dont les parents sont séparés sont en résidence alternée.

Champ : France hors Mayotte, enfants mineurs vivant avec un seul parent à domicile.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2020.

après 10 ans, la part d'alternants décroît. Deux effets contribuent à cette baisse : les enfants les plus âgés appartiennent à des générations plus anciennes, pour lesquelles la résidence alternée est plus rare [Algava, Penant, Yankan, 2019], et certains adolescents peuvent abandonner l'alternance mise en place durant leur enfance.

La moitié des familles avec des enfants en résidence alternée n'en comportent qu'un seul

Dans chacun des domiciles parentaux, les enfants en résidence alternée vivent soit en **famille monoparentale** soit, si leur parent a un conjoint (leur beau-parent donc), en **famille recomposée**. Au domicile maternel, 73 % des enfants en résidence alternée vivent dans une famille monoparentale et 27 % dans une famille recomposée. Au domicile paternel, les enfants alternants vivent un peu plus souvent en famille recomposée (29 %). Ils vivent ainsi un peu plus fréquemment en famille recomposée que les autres enfants ayant des parents séparés (24 %).

52 % des familles avec des enfants alternants n'ont qu'un enfant alternant et 40 % deux. Dans 54 % des familles recomposées, les enfants mineurs alternants cohabitent avec d'autres enfants non alternants, notamment issus du couple actuel. La cohabitation avec des enfants non alternants est, logiquement, bien plus rare dans les familles monoparentales (10 %).

Des parents d'enfants en résidence alternée plus souvent diplômés et en emploi

Les parents d'enfants en résidence alternée sont davantage diplômés, y compris par rapport aux parents issus des **familles « traditionnelles »** eux-mêmes en moyenne plus diplômés que ceux des familles monoparentales et recomposées [Algava, Bloch, Vallès, 2020]. Ainsi, 49 % des pères d'enfants alternants sont diplômés du supérieur, contre 42 % des pères vivant dans une famille « traditionnelle » ► **figure 2**. De même, 58 % des mères d'enfants alternants sont diplômées du supérieur, contre 52 % de celles vivant dans une famille « traditionnelle ». L'écart avec les autres parents de familles monoparentales ou recomposées sans enfant alternant, est encore plus marqué : seuls 33 % des mères et 29 % des pères de ces familles sont diplômés du supérieur.

Les mères d'enfants en résidence alternée sont nettement plus souvent en emploi

(89 %) que celles vivant dans une famille « traditionnelle » (77 %) ► **figure 3**. Cela s'explique en partie par leurs caractéristiques : en moyenne, elles sont plus diplômées et leurs enfants sont plus âgés et moins nombreux. Cependant, même à caractéristiques identiques (âge, diplôme, nombre d'enfants, localisation, etc.), ces mères sont davantage en emploi que les autres. Les pères d'enfants alternants, eux, ont un taux d'emploi similaire à celui des pères vivant dans une famille « traditionnelle » (92 % contre 90 %). Enfin, les taux d'emploi des parents de familles monoparentales ou recomposées sans enfant alternant (67 % pour les mères, 79 % pour les pères) sont nettement inférieurs à ceux des parents d'enfants alternants.

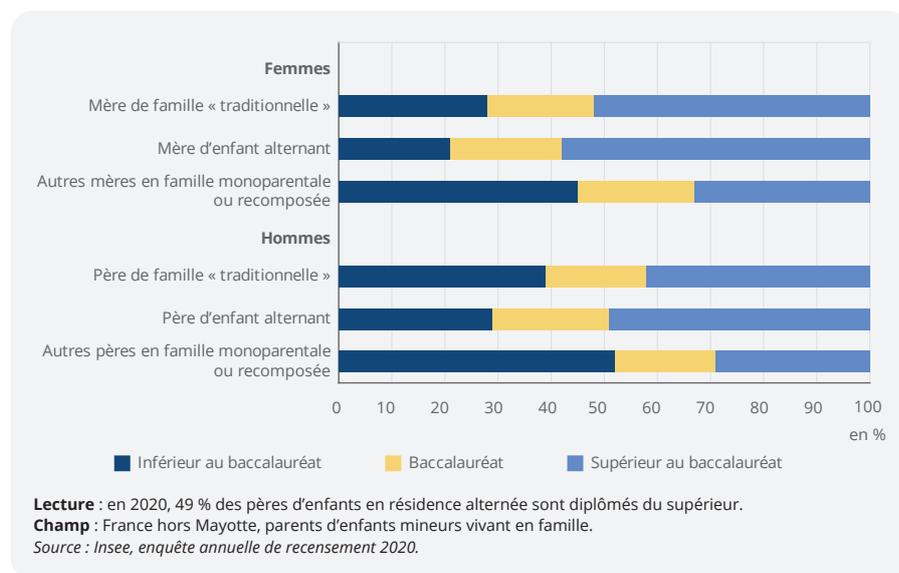
Les parents d'enfants alternants sont moins souvent au chômage (8 % des mères, 5 % des pères) que les autres parents de familles monoparentales ou recomposées (respectivement 18 % et 11 %). Il est aussi très rare que les parents d'enfants alternants n'aient jamais travaillé auparavant : moins de 1 % sont concernés, contre 7 % des autres mères de familles

monoparentales ou recomposées et 2 % des autres pères.

Concilier travail et vie familiale peut être plus facile pour les parents d'enfants alternants, dont beaucoup vivent la moitié du temps sans enfant à domicile. La forte propension de ces parents à être actifs (en emploi ou au chômage) peut aussi témoigner d'une certaine continuité : il est probable qu'ils aient souvent vécu auparavant dans un couple bi-actif. Dans ces couples, par rapport aux mono-actifs, la répartition des tâches est moins inégale entre les femmes et les hommes [Allègre, Bart, Castell, Lippmann, Martin, 2015], ce qui pourrait faciliter l'alternance des enfants en cas de séparation.

Par rapport aux pères d'enfants alternants, les mères sont moins fréquemment en emploi (- 3 points) et plus souvent au chômage (+ 3 points). Toutefois, l'écart sur l'emploi est bien moindre qu'entre les mères et les pères des familles « traditionnelles » (- 13 points). Dans ces familles, une mère sur dix se déclare « au foyer », situation très rare chez les mères d'enfants alternants (une sur cent).

► 2. Diplôme des parents selon leur situation familiale en 2020



► 3. Situation des parents vis-à-vis de l'emploi selon leur situation familiale en 2020

	Actifs			Inactifs		
	En emploi	Au chômage	Ensemble	Au foyer	Autres	Ensemble
Femmes						
Mère de famille « traditionnelle »	77	9	86	10	4	14
Mère d'enfant alternant	89	8	97	1	2	3
Autres mères en famille monoparentale ou recomposée	67	18	85	8	7	15
Hommes						
Père de famille « traditionnelle »	90	6	96	0	4	4
Père d'enfant alternant	92	5	97	0	3	3
Autres pères en famille monoparentale ou recomposée	79	11	90	1	9	10

Lecture : en 2020, 77 % des mères vivant dans une famille « traditionnelle » sont en emploi.
Champ : France hors Mayotte, parents d'enfants mineurs vivant en famille.
Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2020.

57 % des parents d'enfants alternants en emploi sont cadres ou professions intermédiaires

Les pères en emploi ayant des enfants alternants sont plus fréquemment cadres ou professions intermédiaires que les pères de familles « traditionnelles » (58 % contre 48 %). Dans une moindre mesure, ces écarts existent chez les mères (57 % contre 51 %).

Les catégories socioprofessionnelles sont plus proches entre les mères et les pères d'enfants alternants qu'entre les mères et les pères de familles « traditionnelles ». Toutefois, certaines inégalités demeurent entre les parents d'enfants alternants en emploi. D'une part, comme dans les familles « traditionnelles », les mères ont plus souvent que les pères des formes particulières d'emploi telles que les CDD ou les contrats courts (8 % contre 5 %). D'autre part, 19 % des mères travaillent à temps partiel contre seulement 5 % des pères. Néanmoins, les mères d'enfants alternants travaillent moins souvent à temps partiel que celles des familles « traditionnelles » (27 %).

La moitié des parents d'enfants en résidence alternée sont propriétaires de leur logement

Les enfants en résidence alternée ont souvent leurs deux parents qui vivent dans la même commune ► **encadré**. Leurs parents, aux conditions de vie plus favorables [Algava, Penant, Yankan, 2019], sont bien moins souvent locataires d'un logement social que les autres parents de

► Des domiciles parentaux proches pour les enfants alternants ?

37 % des enfants alternants ont leurs deux parents qui résident dans la même commune, contre seulement 23 % des enfants de parents séparés qui résident moins de la moitié du temps chez un de leurs parents. Ces résultats sont à prendre avec précaution, car la question n'est pas posée dans le recensement aux personnes répondant *via* le questionnaire papier (29 % des enfants mineurs recensés sont concernés). Néanmoins, l'écart est attendu : l'alternance implique des trajets réguliers entre les deux domiciles parentaux et peut être plus facile à mettre en œuvre quand les parents résident à proximité.

familles monoparentales ou recomposées (13 % contre 33 %). Ils sont aussi plus fréquemment propriétaires de leur logement (53 % contre 34 %).

Les pères d'enfants alternants sont plus souvent propriétaires de leur domicile que les mères (61 % contre 46 %). Ils ont également des logements plus grands : 44 % disposent d'au moins 100 m², contre 33 % des mères, pour un nombre d'habitants comparable. Néanmoins, la **suroccupation** est à peine plus fréquente aux domiciles de ces dernières qu'à ceux des pères (11 % contre 10 %).

Davantage de résidence alternée dans le périurbain et les zones où le niveau de vie est élevé

Dans 135 des 1 250 **établissements publics de coopération intercommunale** à fiscalité propre (EPCI), la résidence alternée est peu développée et concerne moins de 9 % des enfants parmi les enfants de parents séparés : Métropole du Grand Paris, EPCI situés dans les départements d'outre-mer (DOM) et dans certaines zones au Nord, à l'Est et en Corse ► **figures 4 et 5**. Dans le Grand Paris, où le coût du logement est élevé,

► 4. Caractéristiques des catégories d'EPCI selon la part d'enfants en résidence alternée

	Part d'enfants en résidence alternée parmi les enfants ayant des parents séparés dans l'EPCI (en %)						Ensemble
	Moins de 7	7 à 9	9 à 11	11 à 13	13 à 16	16 ou plus	
Nombre d'EPCI	53	82	223	246	325	321	1250
Répartition des enfants (en %)	7	17	23	17	20	16	100
Niveau de vie médian* (en euros par an)							
Ensemble des enfants	15 200	18 400	18 500	19 300	20 200	21 600	19 400
Dont enfants alternants	20 800	23 600	21 600	21 200	21 100	21 500	21 500
Taux de pauvreté des enfants* (en %)	38	26	25	21	17	11	21
Taux d'activité des mères (en %)	78	83	83	87	89	92	86
Part de logements (en %)							
Suroccupés	18	24	13	9	7	4	12
Situés dans un pôle	52	83	61	43	39	14	49

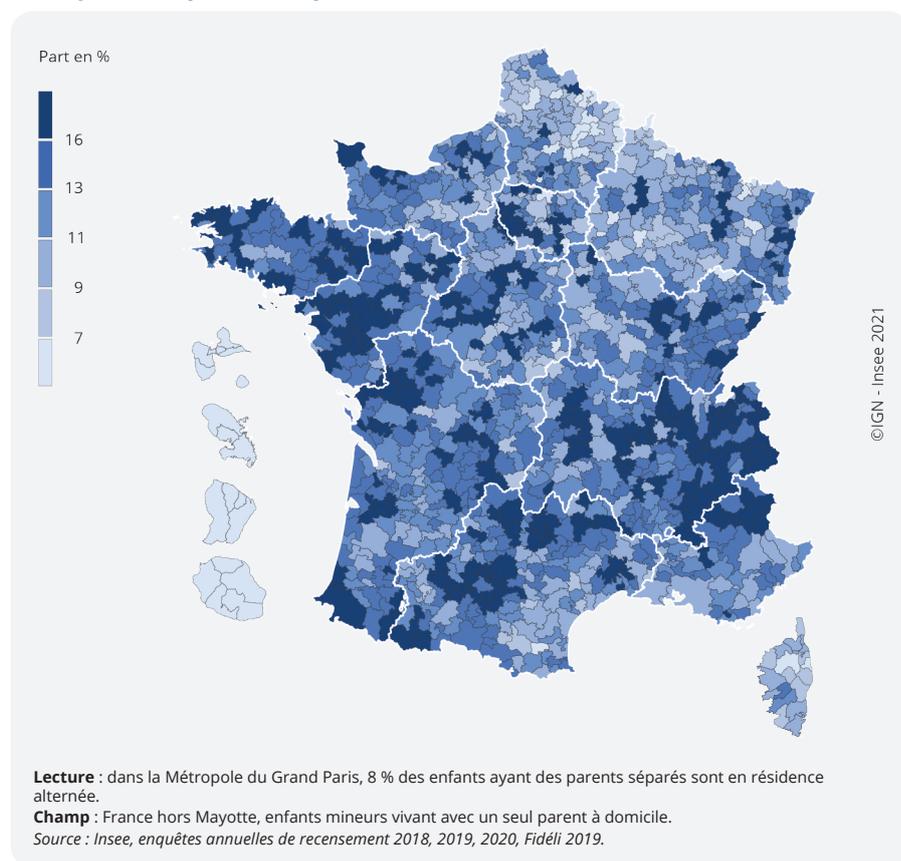
* Hors Guadeloupe et Guyane du fait de la qualité insuffisante des données.

Lecture : dans les EPCI où moins de 7 % des enfants ayant des parents séparés sont en résidence alternée, la moitié des enfants en famille vivent avec moins de 15 200 euros par an.

Champ : France hors Mayotte, logements comprenant des enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2018, 2019, 2020, Fidéli 2019.

► 5. Part des enfants en résidence alternée parmi les enfants ayant des parents séparés selon les EPCI



et dans les DOM où le niveau de vie des enfants est faible, la suroccupation des logements est plus répandue. Cela pourrait expliquer la moindre fréquence de l'alternance, qui requiert un minimum d'espace pour accueillir les enfants régulièrement. Dans les EPCI avec

peu d'alternants, le taux d'activité de l'ensemble des mères est en moyenne plus bas : elles gardent moins souvent une activité professionnelle à l'arrivée des enfants, ce qui pourrait freiner la mise en place d'une résidence alternée en cas de séparation.

À l'inverse, l'alternance est plus fréquente que la moyenne dans l'Ouest de la France ainsi que dans une large partie du Sud (à l'exception du pourtour méditerranéen) notamment en Auvergne-Rhône-Alpes. Dans les zones où l'alternance est la plus répandue (16 % ou plus, 321 EPCI), la majeure partie des familles réside à l'extérieur des **pôles des aires d'attraction des villes**, notamment dans les **couronnes** des villes. Elles vivent très souvent dans des maisons (86 %). Dans ces EPCI, comparés à l'ensemble du territoire, le **niveau de vie** médian est 11 % plus élevé et le **taux de pauvreté** est deux fois plus faible.

En général, la résidence alternée est plus répandue dans les zones périurbaines et là où les niveaux de vie médians sont les plus élevés. Dans les territoires où l'alternance est peu fréquente, elle est socialement très sélective : le niveau de vie des enfants alternants est largement supérieur à celui de l'ensemble des enfants mineurs. En revanche, là où elle est la plus répandue, les niveaux de vie médians sont comparables. ●

► Sources

Les **enquêtes annuelles de recensement** (EAR) permettent de disposer de caractéristiques sociales et familiales sur la population, notamment sur les enfants résidant avec un seul ou leurs deux parents, et sur ceux qui passent la moitié du temps ou plus de la moitié du temps chez l'autre parent à la suite d'une séparation.

Les statistiques établies sur la résidence alternée à partir de l'EAR de 2020 sont très cohérentes avec celles des données fiscales intégrées au **fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli)** constitué par l'Insee, malgré des approches très différentes : dans leur déclaration fiscale, les deux parents indiquent l'alternance afin que la (demi-)part fiscale afférente à l'enfant soit répartie entre eux. L'effectif d'enfants mineurs déclarés en résidence alternée, 515 000 en 2018 d'après Fidéli 2019, est très proche, bien qu'un peu supérieur, de celui de l'EAR 2020, 480 000. La répartition de ces enfants par âge et leur localisation restent aussi comparables [Algava, à paraître]. Cette bonne concordance permet de combiner les données de Fidéli, plus précises car exhaustives, à celles des EAR, afin de calculer des indicateurs à un niveau géographique fin, celui des EPCI.

Dans la présente étude, les enfants vivant sans leurs parents (par exemple, en famille d'accueil, ou chez un grand-parent) sont exclus, ainsi que ceux vivant dans des communautés ou des habitations mobiles. Cela représente 260 000 enfants, soit 2 % des enfants mineurs en 2020. Pour définir le type de famille, tous les enfants sont pris en compte sans limite d'âge. En revanche, l'étude est restreinte aux familles comportant au moins un enfant de moins de 18 ans.

► Définitions

Un **enfant** est une personne vivant dans le même logement que son père, sa mère ou ses deux parents, et qui n'est elle-même ni parent d'un enfant du logement, ni en couple avec quelqu'un du logement.

Un enfant est ici dit « enfant de **parents séparés** » lorsqu'il ne vit pas avec ses deux parents dans le même domicile. La plupart du temps, ses parents ont vécu ensemble et se sont séparés, mais ils peuvent aussi n'avoir jamais cohabité et certains enfants n'ont qu'un parent, l'autre leur étant inconnu ou décédé.

Un enfant de parents séparés est en **résidence alternée** s'il passe autant de temps dans le logement de chacun de ses deux parents. Il n'est compté qu'une fois au recensement, dans le logement du parent où il a dormi à une date prise comme référence.

Une famille composée d'un couple d'adultes et d'enfants est dite « **traditionnelle** » lorsque tous les enfants du logement sont ceux du couple.

Une famille est **monoparentale** lorsqu'un parent vit avec ses enfants sans résider en couple.

Une **famille recomposée** comprend un couple d'adultes et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs deux parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

Un logement est **suroccupé** s'il manque au moins une pièce par rapport à la composition du ménage. Par exemple, un couple avec un enfant a besoin de trois pièces.

Les **établissements publics de coopération intercommunale** (EPCI) sont des groupements de communes pour la gestion d'équipements ou de projets communs : ce sont des métropoles, des communautés urbaines ou des communautés d'agglomération dans les espaces urbains, et ailleurs des communautés de communes.

Une **aire d'attraction d'une ville** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un **pôle** de population et d'emploi et d'une **couronne** qui rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Ce pôle est un ensemble de communes contiguës déterminé principalement à partir de critères de densité et de population totale.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le premier adulte du ménage compte pour une UC, chaque personne supplémentaire âgée de 14 ans ou plus pour 0,5 UC et chaque enfant de moins de 14 ans, alternant ou non, pour 0,3 UC. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Pour les enfants en résidence alternée, le niveau de vie du ménage de chaque parent compte pour moitié.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Kilian Bloch (Insee)

► Pour en savoir plus

- **Algava É.**, « La nouvelle feuille de logement et la refonte de l'analyse Ménages-Familles en 2018 : quels apports pour l'étude des structures familiales ? », *Documents de travail*, Insee, à paraître.
- **Algava É., Bloch K., Vallès V.**, « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », *Insee Première* n° 1788, janvier 2020.
- **Algava É., Penant S., Yankan L.**, « En 2016, 400 000 enfants alternent entre les deux domiciles de leurs parents séparés », *Insee Première* n° 1728, janvier 2019.
- **Allègre G., Bart V., Castell L., Lippmann Q., Martin H.**, « Travail domestique : les couples mono-actifs en font-ils vraiment plus ? », *Économie et Statistique* vol. 478, Insee, 2015.
- **Bessière C., Biland É., Fillod-Chabaud A.**, « Résidence alternée : la justice face aux rapports sociaux de sexe et de classe », *Lien social et Politiques* n° 69, 2013.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédactrices en chef :
A. Goin, S. Pujol

Maquette :
R. Pinelli Vanbauce

Code Sage : IP211841
Issn 0997 - 3192 (papier)
Issn 0997 - 6252 (web)
© Insee 2021

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédacteurs :
A. Dugué, P. Glénat

www.insee.fr

